

La création de l'« Ecole secondaire ecclésiastique du Département du Haut-Rhin » à Porrentruy en 1813 : une initiative du curé Jacques Migy (1773-1814)

Autor(en): **Renard, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **113 (2010)**

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-553668>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une initiative du curé Jacques Migy
(1773-1814)

La création de l'« Ecole secondaire ecclésiastique du Département du Haut-Rhin » à Porrentruy en 1813

Jean-Pierre Renard

Dans une lettre qu'il adresse le 11 septembre 1815 au provicaire général Ours Jacques Tschan, qui à l'époque est aussi curé de Dornach¹, le commissaire épiscopal Aloys de Billieux fait mention de *l'Ecole ecclésiastique de M. Migy*². Jusqu'ici on avait peu d'informations sur la création tardive, mais significative d'une école secondaire ecclésiastique animée par le curé Migy³. Et pour cause ! Personne n'aurait spontanément pensé à chercher des renseignements à ce sujet dans un dossier des Archives départementales du Bas-Rhin relatif au petit séminaire de Lachapelle-sous-Rougemont (Territoire de Belfort) dont la fondation est autorisée en 1818⁴.

Le 17 février 1800, le département du Mont-Terrible a été réuni à celui du Haut-Rhin, qui comprend désormais les arrondissements de Delémont et de Porrentruy. En vertu du Concordat de 1802, les paroisses et succursales du nouveau département sont rattachées au diocèse de Strasbourg – dont le nouvel évêque est Jean-Pierre Saurine (1733-1813) – notamment celles des cantons de Delémont, Laufon, Moutier, Porrentruy, Saignelégier et Saint-Ursanne⁵. Un décret impérial du 15 novembre 1811 accorde à chaque département une école secondaire ecclésiastique⁶.

Début 1812, Mgr Jean-Pierre Saurine prend contact avec les autorités universitaires strasbourgeoises, car il *se propose de demander en location les anciens bâtiments du séminaire de Porrentruy pour y établir l'Ecole ecclésiastique du Haut-Rhin*⁷. Au point de départ de cette démarche

accomplie par Saurine, il y a sans aucun doute l'initiative de Jacques Migy, curé de Porrentruy depuis 1808.

En effet, le 4 septembre 1812, le curé Migy fait part au maire, Jean-Joseph Goetschy (1751-1825)⁸, et au Conseil municipal de la ville, des démarches qu'il a faites lui-même auprès de l'évêque et du recteur de l'Académie de Strasbourg en vue de l'établissement à Porrentruy de l'Ecole ecclésiastique du Haut-Rhin⁹. Celles-ci ne sont pas restées infructueuses, puisque Louis de Fontanes, Grand-Maître de l'Université impériale, est d'accord de fixer *ladite Ecole dans notre Ville, moyennant que les autorités administratives lui proposent les moyens de fonder et de soutenir cette Ecole*. En attendant que les bâtiments de l'ancien séminaire soient restaurés ou qu'un autre bâtiment approprié soit disponible, Jacques Migy propose de mettre à disposition *la maison qui appartenait ci-devant à l'Abbaye de Bellelay*, dont il est devenu propriétaire, pour y recevoir sous sa direction les élèves pensionnaires et externes. Avec ses vicaires¹⁰, il se chargera de l'instruction particulière à donner aux futurs élèves de ce petit séminaire, qui suivront les cours du collège pour leur formation de base¹¹. Dans une lettre du 30 août 1813, il s'explique en long et en large sur les modalités de son projet¹².

Dans sa séance du 23 octobre 1812, le Conseil municipal accepte la proposition faite par le curé Migy et écrit dans ce sens aux autorités civiles et religieuses concernées¹³.

Les démarches effectuées à divers niveaux aboutissent finalement à un résultat positif¹⁴. Par arrêté du 22 décembre 1813, Louis de Fontanes fixe provisoirement *l'Ecole secondaire ecclésiastique du Département du Haut-Rhin dans la ville de Porrentruy (art. 1)* et nomme provisoirement *M. Jacques Migy directeur de cette école (art. 2)*¹⁵.

Ladite école, qui existait déjà avant son approbation officielle comme *entreprise particulière du curé et de son frère le vicaire*¹⁶, n'a cependant qu'une existence éphémère. Le curé Migy décède le 3 février 1814, victime de la «fièvre des Autrichiens». Après le rattachement du Jura au canton de Berne en vertu de l'Acte de réunion du 14 novembre 1815, l'Ecole secondaire ecclésiastique du Département du Haut-Rhin est déplacée de Porrentruy à Lachapelle-sous-Rougemont¹⁷.

Deux chaires de théologie sont cependant créées au Collège de Porrentruy en 1817, dont les titulaires sont d'anciens professeurs de Bellelay: Louis Fleury (1758-1831) et Grégoire Voirol (1751-1827), ce qui prépare la voie à l'ouverture d'une nouvelle «école ecclésiastique» ou «petit séminaire» à Porrentruy en 1821, à l'initiative cette fois du provicaire général Aloys de Billieux¹⁸.

Jean-Pierre Renard, de Saignelégier, est docteur en théologie.

NOTES

¹ *Helvetia Sacra* I/1, p. 267; *ibidem*, II/2, p. 491.

² Parlant de l'abbé Ignace Etique de Bure, qui est à la veille d'être ordonné sous-diacre, il écrit notamment: *je l'ai connu particulièrement pendant deux années qu'il a été à l'Ecole ecclésiastique de M. Migy, avec M.M. Caillet et Rothéa* (autres allusions à cette «Ecole» ou «petit séminaire» dans des lettres du 8 mai 1816 et du 9 février 1818). – Pour les données biographiques relatives à la plupart des ecclésiastiques cités ici, se reporter à Jean-Pierre Renard, *Le clergé paroissial dans les arrondissements de Delémont et de Porrentruy avant et après la réorganisation concordataire de 1802-1804*, Saignelégier, 2009.

³ André Bandelier, *Porrentruy, sous-préfecture du Haut-Rhin. Un arrondissement communal sous le consulat et l'empire, 1800-1814. L'Evêché de Bâle et le pays de Montbéliard à l'époque napoléonienne*, Neuchâtel, 1980, p. 288 et n. 145 (référence à des lettres du 11 mars et du 30 août 1813). – Voir aussi une lettre adressée le 30 mars 1812, par Georges Ritleng, secrétaire de l'évêque de Strasbourg, au secrétaire du sous-préfet de Porrentruy, pour remercier le préfet, au nom de l'évêque, de son intérêt pour *l'Ecole secondaire ecclésiastique qu'on a le projet d'établir à Porrentruy* et de lui avoir transmis le plan des bâtiments (Archives de l'ancien Evêché de Bâle, AP 10/6; dans le même dossier, une lettre du 18 août 1813, au sujet des réparations à faire au bâtiment de l'ancien séminaire [communication de Damien Bregnard]).

⁴ Archives départementales du Bas-Rhin (ADBR), 1TP/SEC196, Ecole de la Chapelle-sous-Rougemont, 1818-1839 (série T: Enseignement, culture; sous-série 1T: enseignement secondaire). Les textes et lettres dont il est fait mention dans cet article proviennent de ce fonds. – Un cordial merci à M. Louis Schlaefli, historien strasbourgeois, directeur de la bibliothèque du grand séminaire de Strasbourg, qui a bien voulu nous signaler l'existence de ces documents inconnus et inédits.

⁵ Renard, *Le clergé paroissial*, p. 1-17.

⁶ *Le principal objectif de la réforme de 1811 (décret du 15 novembre) est de renforcer le monopole de l'Université, en obligeant les élèves des institutions privées et des écoles secondaires ecclésiastiques à suivre les cours des collèges et des lycées, du moins à partir de 10 ans. De même, il ne peut plus exister qu'un petit séminaire par département qui doit impérativement se situer en ville; ses élèves sont tenus de porter la soutane et de payer la contribution scolaire* (Jacques-Olivier Boudon, «Napoléon organisateur de l'Université», dans *Revue du Souvenir Napoléonien*, n° 464, avril-mai 2006 [www.napoleon.org]).

⁷ Selon une lettre de Louis de Fontanes (1757-1821), Grand-Maître de l'Université impériale depuis 1808, adressée le 25 avril 1812 au recteur de l'Académie de Strasbourg, Bernard de Montbrison (1768-1841). Le Grand-Maître y déclare que les bâtiments du séminaire de Porrentruy ne sont pas nécessaires au service du collège de cette ville, qu'ils peuvent donc être loués, qu'il attend les propositions de l'évêque sur le prix de location.

⁸ Voir l'article d'André Bandelier dans le Dictionnaire historique de la Suisse.

⁹ Les lettres du curé Migy et divers autres documents relatifs à cette école sont édités en annexe.

¹⁰ Ignace Migy, son frère, dont il est question plus loin; Joseph Louis Chainois (1756-1820); Jean Nicolas (Germain) Doucet (1751-1814).

¹¹ Sur l'organisation des études dans ce collège à cette époque, voir Bandelier, p. 287-290.

¹² Textes édités en annexe (n° 1 et 3).

¹³ Texte édité en annexe (n° 2). *Mr. le Maire de Pourrentruy vient de me transmettre une même copie, qu'à vous, de la délibération du Conseil municipal, ayant pour objet de nous engager à demander, pour cette ville, l'Ecole secondaire ecclésiastique du Département du Haut-Rhin. D'après ladite délibération, il est suffisamment pourvu aux frais de cet établissement, mais il n'est pas dit comment* (lettre de Jean-Pierre Saurine au recteur de Strasbourg, datée du 3 décembre 1812).

¹⁴ *Il est hors de doute qu'une école ecclésiastique secondaire pourroit procurer les plus heureux effets, et dans la pénurie de prêtres qui se fait sentir plus que jamais, elle remplaceroit l'insuffisance du séminaire de Strasbourg, mais cette entreprise est fort difficile dans les circonstances actuelles. Le Collège de Porrentruy se soutient au moyen des allocations fournies par la ville, cette ressource diminuera nécessairement avec les revenus de la commune. En attendant [les travaux à faire pour restaurer les bâtiments du séminaire], le sieur Migy, frère du curé de Porrentruy, s'est consacré de la manière la plus généreuse à l'éducation des jeunes étudiants en théologie. Il a affecté à cette Ecole ecclésiastique la maison qui lui appartient et qui est attenante au presbytère. On y peut loger 20 à 25 jeunes gens, qui reçoivent à un prix modique l'instruction et la nourriture, et il seroit difficile de trouver plus de zèle et de dévouement, que dans les deux ecclésiastiques qui dirigent le petit séminaire provisoire établi à Porrentruy (lettres du 29 août et du 29 septembre 1813, adressées par le préfet du département du Haut-Rhin, Auguste-Joseph Baude de La Vieuville, au recteur de l'Académie de Strasbourg, Bernard de Montbrison).*

¹⁵ L'approbation des mesures prises relativement à l'école de Porrentruy est signifiée au recteur de l'Académie de Strasbourg, par Louis de Fontanes, le 17 novembre 1813: *J'ai examiné la lettre que vous m'avez adressée au sujet de l'autorisation qui permet aux élèves des Ecoles ecclésiastiques des deux communions à Strasbourg, de suivre, dans les écoles, les classes de grammaire. J'approuve la conduite que vous avez tenue à l'égard de l'Ecole de Porrentruy. L'exception faite en faveur des écoles de Strasbourg est fondée en effet sur l'ignorance presque absolue de la langue française où sont la plupart des élèves.*

¹⁶ Voir la note éditée en annexe (n° 4).

¹⁷ Dans une lettre de la «Commission d'Instruction Publique» du 22 décembre 1818, il est question de l'Ecole ecclésiastique que MM. les Vicaires généraux de Strasbourg forment à la Chapelle dans le département du Haut-Rhin, département *privé maintenant du petit séminaire qui avait été placé dans la ville de Porrentruy en vertu du Décret du 15 novembre 1811*. Sur la fondation du petit séminaire de Lachapelle, voir: Florenz Landmann, *Das Schulwesen des Bistums Strassburg zur Sicherung des Nachwuchses für die theologischen Studien von 1802 bis 1804*, Strasbourg, 1905; Auguste-Marie-Pierre Ingold, *Histoire du collège libre de Colmar-Lachapelle*, Colmar, 1908 (communication de L. Schlaefli).

¹⁸ André Chèvre, «Le séminaire du diocèse de Bâle», dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, t. 47, 1953, p. 140-144. Il en est souvent question dans la correspondance d'A. de Billieux à partir de 1821, qui contient bien des éléments inconnus jusqu'ici sur les péripéties de la fondation de ce petit séminaire, qui a rencontré pas mal d'oppositions, même au sein du diocèse, sans parler des réticences des autorités bernoises. – L'édition de la correspondance du provicaire général Aloys de Billieux (1758-1830) est en préparation: «La restauration religieuse dans les bailliages catholiques du Jura Bernois, 1815-1830».

Annexes

1• Lettre du 4 septembre 1812, adressée par le curé de Porrentruy au maire et aux membres du Conseil municipal

Messieurs,

Connoissant combien il seroit avantageux pour la Ville de Porrentruy, que l'Ecole Ecclésiastique du Haut-Rhin y fût établie, j'ai cru devoir faire toutes les démarches, tant auprès de Mgr. notre Evêque, que de Mr. le Recteur de l'Académie de Strasbourg, pour obtenir cette faveur.

Je me félicite de pouvoir vous annoncer que ces démarches n'ont point été infructueuses, et que Son Excellence le Grand-Maître de l'Université impériale fixera ladite Ecole dans notre Ville, moyennant que les Autorités administratives lui proposent les moyens de fonder et de soutenir cette Ecole.

Je viens, Messieurs, vous offrir mes services pour procurer à notre Ville un établissement aussi utile. Etant devenu propriétaire de la maison qui appartenoit ci-devant à l'Abbaye de Bellelay, je suis content d'en disposer pour y recevoir sous ma direction les élèves pensionnaires et externes, jusqu'au moment où vous aurez trouvé les moyens de rétablir le séminaire, ou d'acheter tel autre bâtiment convenable¹.

Quant aux soins et à l'instruction qu'il faudra leur donner, hors le temps des classes qu'ils passeront au collège public, je crois y avoir, en attendant, suffisamment pourvu par la réunion de Mrs les Vicaires de la paroisse, auxquels j'ai donné un logement dans la maison curiale, et qui vivront en communauté avec moi et mes pensionnaires de l'Ecole Ecclésiastique. En rendant plus facile la desserte de la paroisse, cette réunion nous procurera des momens de loisirs, que nous nous ferons un plaisir de consacrer à l'importante fonction de nous préparer des successeurs, en procurant de nouveaux Ministres à la Religion. Aucun sacrifice ne nous coûtera pour parvenir à ce but. Si cependant les facultés de la commune permettent de faire un traitement à un Directeur, nous nous adjoindrons encore un Ecclésiastique pour nous soulager.

En attendant, Messieurs, nous nous engageons à former et à soutenir de notre mieux cet établissement, en vous priant de bien vouloir l'annoncer à Mgr. notre Evêque et à Mr. le Recteur de l'Académie, vis-à-vis desquels vous êtes maintenant dans le cas de faire des démarches et des offres pour demander vous-mêmes l'Ecole Ecclésiastique du Haut-Rhin pour la Ville de Porrentruy.

Je désire, Messieurs, que ce dévouement des Ecclésiastiques auxquels vous avez accordé votre confiance pour la desserte de la paroisse, soit pour vous une nouvelle preuve de leur empressement à la mériter de plus

en plus, et un nouveau motif d'aimer et de protéger une Religion, qui veut n'avoir encore rien fait pour la gloire de Dieu, lorsqu'elle n'a pas tout fait pour le bonheur de la Société.

Agréez, Messieurs, l'hommage de mon respectueux attachement et de ma considération distinguée. Migy curé².

2• Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Porrentruy. Séance du 23 octobre 1812

Présents: MM. Goetschy, maire, Nizole, Trincano, Jaecker, Münch, Bechaux, Berberat, Denier et Husson.

Vu par le Conseil municipal le décret impérial du 15 novembre 1811, qui accorde à chaque département une école secondaire ecclésiastique,

Considérant que le terrain sur lequel est bâti le ci-devant séminaire de cette ville, a été concédé par la commune gratuitement, dans la vue que cet établissement tournoit à son avantage; que, pour que cette concession ne tombe à pure perte sur la commune, il est de son intérêt que le Conseil municipal forme la demande pour l'obtention de l'école secondaire ecclésiastique du département,

Et sur l'offre faite par M. le curé de cette ville de faire cet établissement dans la maison qu'il vient d'acquérir, attenante à la maison curiale et en face de la paroisse, et de le continuer ainsi jusqu'à ce que la commune ait trouvé les moyens de mettre en état les bâtiments du ci-devant séminaire, ou se sera procuré un autre emplacement,

Le Conseil municipal, eu égard que le vaste bâtiment du séminaire est dans un tel état de délabrement, qu'il ne se trouve plus ni planchers, ni portes, ni fenêtres, que les réparations seroient très dispendieuses et au-delà des facultés de la ville, pour y être de suite pourvu, que d'ailleurs ce bâtiment, cédé à l'Université par le gouvernement, ne se trouve pas encore à la disposition de la commune; qu'en attendant qu'elle puisse faire quelque chose pour ce nouvel établissement, il se trouve suffisamment garanti par l'offre généreuse de M. le Curé,

a délibéré qu'en acceptant avec reconnaissance l'offre avantageuse de M. le Curé, il sera formé la demande de l'école secondaire ecclésiastique, pour l'obtention de laquelle, il sera adressé copie de la présente délibération à M. l'Evêque et à M. le Recteur de l'académie de Strasbourg³.

3• Lettre du 30 août 1813, adressée par l'abbé Migy, curé de Porrentruy, «à Monsieur Levrault ou à Mr. le Recteur en leur particulier»⁴

Monsieur,

Il m'est impossible de répondre officiellement à votre lettre du 21 dernier, avant de vous avoir fait connoître confidemment mes intentions, et la manière dont je me proposois de fonder et de soutenir notre école ecclésiastique de Porrentruy.

Convaincu que l'éducation des collèges étoit insuffisante pour maintenir dans leur vocation les jeunes gens qui aspirent à l'état ecclésiastique, j'avois toujours désiré et même envisagé comme nécessaire un pareil établissement.

Les bonnes études qu'on fait au collège de Porrentruy, la simplicité et l'innocence des mœurs ainsi que la piété qui règnent encore dans cette ville, la facilité d'y trouver des pensions bourgeoises moins coûteuses qu'ailleurs et surtout où les jeunes gens soient à l'abri des occasions dangereuses à leur âge, toutes ces considérations me portoient à croire que l'Ecole ecclésiastique du Département seroit placée plus avantageusement à Porrentruy, que dans les autres villes, qui d'ailleurs ne paroissent point la désirer et ne présentent aucune ressource particulière pour cet établissement.

Ami de la jeunesse par inclination et porté par devoir à désirer la propagation du ministère ecclésiastique, je n'ai plus songé qu'aux moyens de profiter du décret de S. M., qui autorise une Ecole ecclésiastique par Département. La commune de Porrentruy, épuisée par le rétablissement du collège, ne m'en offroit aucun pour le moment. Je crus donc devoir employer tous ceux que l'industrie et ma modique fortune pourroient me présenter.

A cet effet, j'ai acheté, réparé et meublé une maison assez vaste attenante au presbytère; j'y ai établi un pensionnat pour vingt élèves et une salle d'exercices pour 30 à 40 externes; enfin, j'ai réuni mes trois vicaires, en leur donnant un logement dans le presbytère, afin d'avoir des collaborateurs dans un travail auquel je n'aurois pu suffire.

Si ces dépenses n'eussent absorbé qu'une partie de ma fortune, ou si la prudence me permettoit d'en faire entièrement le sacrifice, et mieux encore si j'étois assez riche pour assurer en outre un traitement annuel à un Directeur, je ne laisserois plus rien à désirer, et une donation bien en règle assureroit la fondation et l'existence de l'établissement. Mais, hélas! ce n'est pas la première fois que j'ai expérimenté qu'il faut quelque chose de plus que la bonne volonté. Cependant, j'ai cru que le tems et l'industrie pourroient suppléer à tout, et voici le plan que j'avois formé.

Beaucoup d'ordre et une stricte économie dans la tenue du pensionnat devoient, non seulement faire rouler l'établissement sur lui-même, mais encore me procurer chaque année quelques épargnes, qui successivement amortiroient les fonds employés aux réparations et à l'ameublement de la maison.

Quelques dons volontaires provoqués par la bonne tenue de l'école, par les succès des élèves, par le zèle pour l'éducation des ministres de la Religion, que sais-je? par confiance personnelle dans l'entrepreneur, devoient aussi successivement amortir l'achat de la maison. Mes confrères et moi nous n'aurions pas été sans doute les derniers à donner l'exemple d'une générosité aussi bien placée. Toutes ces ressources, précaires en apparence, n'en sont pas moins bien réelles, en leur laissant le tems de se produire, ce qui ne manqueroit pas d'arriver lorsqu'on verroit un établissement déjà formé, car vous savez combien ceux à former inspirent peu de confiance. J'espérois aussi, qu'en attendant un moment favorable, on pourroit engager le Conseil de la commune, ou celui de l'arrondissement, ou même le Conseil général de Département, à voter quelques fonds pour le traitement d'un directeur, ce qui est d'autant plus à espérer, que Mr. de la Vieuville, votre préfet, m'a témoigné une satisfaction et une bienveillance toute particulière, après avoir visité mon établissement⁵. Tel étoit mon plan. L'essai que j'ai fait cette année le justifie de toute manière.

Votre lettre du 21 demande quelque chose de plus positif, et je ne sais dans quelle forme le donner. D'un côté, je dois garantir en quelque sorte l'établissement ou la fondation de l'école, et de l'autre, je ne veux et ne peux point prudemment me dépouiller avant que je n'aie reçu une compensation ou indemnité qui rende le don que je veux faire moins considérable et plus proportionné à mes facultés.

Si la lettre que j'ai adressée, le 4 7^{bre} de l'année dernière, au Conseil municipal et dont je vous envoie copie, vous paroît suffisante, j'en ferai faire une double copie sur papier tymbré et dûment légalisée, l'une pour l'Académie, et l'autre pour Mr. le Préfet. Si par contre il faut quelque chose de plus, veuillez, Monsieur, me faire connoître s'il est compatible avec les intentions que je viens de vous manifester, et dans ce cas-là, je le rédigerai dans telle forme qu'on pourra l'exiger.

La bienveillance dont vous m'avez donné tant de preuves et l'intérêt que vous avez pris jusqu'ici à mon établissement, me font espérer que vous lirez avec indulgence ma longue lettre, qui se ressent de la faiblesse d'un convalescent, qui étoit, il y a six semaines, aux portes du tombeau. C'est aussi par suite de cette même bienveillance, que je réclame vos bons conseils pour faire valoir l'assurance morale que je puis donner et lui faire tenir lieu, autant que possible, de l'assurance légale qu'on demande et qu'il m'est impossible de donner encore.

Agréez, je vous prie, Monsieur, les nouvelles assurances du respectueux attachement et de la considération distinguée, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Migy curé.

4• Dossier individuel 1812/1813⁶

DIRECTEUR

Jacques Migy, curé de Porrentruy, âgé de 39 ans, né à Porrentruy le 13 septembre 1773.

Il était prêt à entrer comme professeur au collège de Bellelay lors de la suppression de cette abbaye, dont il était membre.

Il a enseigné les mathématiques dans le collège de Schussenried, en Suabe, pendant l'année 1798.

Il a enseigné la rhétorique au collège de Soleure, en Suisse, pendant 1802.

Il a enseigné la rhétorique à l'école secondaire de Porrentruy pendant 1803, et est entré dès lors dans le ministère.

SOUS-DIRECTEUR

Ignace Migy, vicaire de Porrentruy, né à Porrentruy le 5 août 1782.

Elève du collège de Bellelay et ensuite du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, il n'a cessé depuis 8 ans de soigner d'une manière toute particulière l'éducation religieuse et morale de la jeunesse, tant de l'école secondaire, que des écoles primaires de Porrentruy.

Dans l'école latine de son frère le curé, il a enseigné la grammaire et les humanités. Avant l'organisation de l'Université, il a fait le cours de philosophie à Porrentruy⁷.

MAÎTRE D'ÉTUDES

Charles Rothéa, né à Landser le 12 juin 1791⁸.

Il a fait avec un succès brillant ses cours de grammaire, d'humanités, de rhétorique et de philosophie. Il possède la langue française et allemande, ainsi que la musique. Ce jeune homme joint à ces qualités, une piété rare et les mœurs les plus pures.

Observations

L'école secondaire ecclésiastique formée à Porrentruy n'étant jusqu'à présent qu'une entreprise particulière du curé et de son frère, le vicaire, elle ne présente encore aucun traitement aux directeur et maîtres. Aussitôt qu'elle sera fondée, le curé sera très empressé de proposer un autre sujet

pour directeur. Cette école, étant placée à côté d'un excellent collège, elle n'a pas besoin de professeurs.

Signé: Migy, curé

L'Evêque diocésain adopte la proposition d'autre part, faite par M. le Curé de Porrentruy et prie M. le Recteur de l'Académie de Strasbourg de la soumettre à l'approbation de S. E. le Grand-Maître de l'Université.

Signé: J. P. Saurine.

NOTES

¹ Selon Marcel Berthold, *Arts et monuments. République et canton du Jura*, Wabern-Berne, 1989, p. 127, cette maison, dite de Bellelay, est située au n° 32-32a de la rue de l'Eglise, qui est aujourd'hui occupée par la «Fondation Les Castors». L'ancienne cure était juste à côté (actuel n° 28).

² Addition: *Vu pour légalisation de la signature de M. Migy, curé de cette ville. Porrentruy le 14 septembre 1813. Le maire: Goetschy.*

³ Le maire de Porrentruy transmet la délibération du Conseil municipal au recteur de l'Académie de Strasbourg le 28 novembre 1812: *Comme cette commune possédait ci-devant le séminaire pour tout le Haut-Rhin, et que le local qu'offre M. le Curé est extrêmement avantageux, ce nouvel établissement pouvant être par lui-même surveillé, qu'il se trouve suffisamment garanti par les offres, en attendant que le Conseil municipal puisse faire quelque chose pour le maintien de cet établissement, j'ai la confiance que...*

⁴ François Laurent Xavier Levrault (1762-1821), recteur de l'Académie de Strasbourg dès 1818 (*Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne*, p. 2327-2328); Louis Simon Joseph Bernard de Montbrison (1768-1841), premier recteur de l'Académie de Strasbourg de 1810 à 1818 (*Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne*, p. 184).

⁵ Auguste Léon Joseph Baude de La Vieuville (1769-1835), préfet du Département du Haut-Rhin de 1813 à 1815 (*Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne*, p. 4470).

⁶ Ce document non daté, joint aux autres pièces du dossier des ADBR, était certainement annexé à une lettre adressée par Saurine au recteur de l'Académie de Strasbourg, peut-être celle du 25 avril 1812, dont il est question ci-dessus (n° 1).

⁷ La suite de son destin est tragique. Vicaire à Porrentruy dès 1808, professeur au collège dès 1814, il est progressivement frappé d'aliénation mentale dès 1819. Il est d'abord hospitalisé à Avenches, puis transféré à Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle), où il décède le 22 août 1832 sans avoir recouvré la raison.

⁸ François Joseph Charles Rothéa, né à Landser (Haut-Rhin) le 4 juin 1791, étudiant à Mariastein (SO) et au grand séminaire de Besançon (admis en novembre 1814), est ordonné prêtre à Fribourg le 9 mars 1816 (en même temps que Georges Joseph Caillet); vicaire à Landser en 1816, à Sainte-Marie-aux-Mines (paroisse Sainte-Madeleine) de 1816 à 1819, curé à Sainte-Marie-aux-Mines (paroisse Saint-Louis) de 1819 à 1821, il entre chez les frères de la Société de Marie (Marianistes), en compagnie de Georges Joseph Caillet, son condisciple à Besançon, et fait sa profession à Bordeaux en 1822. Après avoir été provincial de la Province du midi de la Société de Marie (1852-1859), il meurt comme supérieur à Paris le 12 mars 1868 (communication de Jean-Paul Blatz, *Le clergé paroissial de Sainte-Marie-aux-Mines*, Strasbourg, 2008).